

REGLEMENT PARTICULIER
DU TOURNOI PAR EQUIPES DE LA SAINT LOUIS DE GONZAGUE.

Dimanche 01 février 2026 – A partir de 8h

L'horaire de fin pourra varier en fonction du nombre de joueurs inscrits

Article 1 : Modalités d'inscription

Le tournoi est ouvert aux minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans des séries R, D, P, NC inscrits pour la saison 2025-2026 dans un club affilié à la Fédération Française de Badminton. Une vérification sera faite sur Poona avant le tirage au sort.

Les classements pris en compte seront ceux du **22/01/2026**.

Article 2 : Arbitrage

Les matchs seront en auto arbitrage durant l'ensemble du tournoi. Cependant, tout joueur pourra faire appel à la table de marque qui désignera, si possible, un arbitre en cas de litige.

Seuls les capitaines d'équipe pourront porter réclamation auprès de la table de marque.

Le juge-arbitre principal est Richard CLABAU.

Article 3 : Comité d'organisation et lieux

Le tournoi par équipe est organisé par la Saint Louis de Gonzague à Limoges. Il est autorisé par la FFBaD et son numéro d'autorisation est en cours.

La compétition a lieu au gymnase de Landouge – 19 rue Jean de Vienne – 87100 Limoges - sur 9 terrains.

Article 4 : Format de la compétition : Tournoi par équipe

La compétition sera un tournoi par équipes de 4 à 6 joueurs. Chaque équipe sera constituée au minimum de 2 hommes et 2 femmes. Les équipes peuvent être composées de joueurs de clubs différents. Chaque équipe désignera un capitaine.

Les rencontres seront composées de quatre matchs : un double homme, un double dame et deux mixtes. Chaque joueur disputera au maximum un double et un mixte, soit deux matchs par rencontre. L'ordre des matchs sera : MX1, MX2, DD, DH.

Le tournoi sera organisé en poules fermées de 5 équipes dans la mesure du possible.

Le nombre maximum de matchs est fixé à 160.

Article 5 : Poules

Pour chaque joueur, la somme des classements CPPH en DH (ou DD), et en DM sera calculée. Pour chaque équipe, les 4 meilleures sommes, 2 hommes et 2 femmes, additionnées, permettront d'établir une hiérarchie générale. En cas d'égalité, l'équipe la moins nombreuse sera mieux classée. Si le nombre de joueurs est identique, le calcul sera effectué sur le cinquième, voire le sixième joueur. Si l'égalité perdure, un tirage au sort départagera les équipes.

Les poules seront construites par ordre décroissant.

Les équipes seront réparties potentiellement en 4 poules.

Article 6 : Valeur des mixtes

La moyenne des classements de mixte des joueurs du mixte 1 devra être supérieure ou égale à celle des joueurs du mixte 2. Les valeurs des mixtes seront calculées à l'aide du tableau ci-dessous.

Le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement en double mixte.

R4	10 points
R5	9 points
R6	8 points
D7	7 points
D8	6 points
D9	5 points
P10	4 points
P11	3 points
P12	2 points
NC	1 point

Article 7 : Attribution des points

Par match	Victoire	1 point
	Défaite ou forfait	0 point

Par rencontre	Victoire	3 points	
	Egalité +	2 points	Il s'agit de valoriser en cas d'égalité l'équipe
	Egalité -	1 point	qui a un meilleur ratio en sets ou points
	Défaite ou forfait	0 point	

Article 8 : Forfait d'un joueur en cours de tournoi

Un joueur blessé en cours de tournoi fera constater sa blessure par la table de marque. Il sera déclaré WO sur le match.

Dans un esprit de convivialité, la table de marque pourra autoriser, pour la suite du tournoi, le remplacement du joueur par un joueur non inscrit présent dans la salle répondant aux critères de classement des poules. Le remplacement sera effectif jusqu'à la fin du tournoi.

Si le remplacement du joueur blessé n'est pas possible et si l'équipe reste incomplète, un match forfait sera comptabilisé pour chaque double ou mixte non disputé.

Article 9 : Remise des compositions d'équipe

L'organisateur du tournoi adressera à chaque capitaine d'équipe, après la constitution des poules, la composition de celles-ci, et l'ordre des rencontres.

Chaque capitaine retournera, par mail, avant le mercredi 28 janvier, à l'organisateur du tournoi, la composition de son équipe pour chaque rencontre.

A l'issue du premier tour, les capitaines pourront modifier la composition de leur équipe pour les autres tours auprès de la table de marque.

Article 10 : Modalités d'inscription

Les inscriptions des équipes devront être obligatoirement effectuées sur le formulaire d'inscription, et rédigées de manière lisible. Le montant des frais d'inscription est fixé à 90 € par équipe.

La date limite d'inscription est fixée au **samedi 24 janvier 2026**. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée, soit par mail à **slgbad87@gmail.com**, soit par courrier à Alain BEYAERT – 17 rue de La Chaize – 87570 RILHAC RANCON.

Après validation des inscriptions par l'organisateur, le montant des frais d'inscription pourra être réglé, soit sur Badnet, soit par chèque adressé à l'organisateur. Les chèques sont à libeller à l'ordre de SLG Badminton - Limoges.

Il est possible d'inscrire plusieurs équipes par club, les deux premières étant retenues d'office. Toutefois, priorité sera donnée à la représentation du plus grand nombre de clubs.

Article 11 : Constitution des poules

Elle sera effectuée le **26 janvier 2026**.

Article 12 : Echéancier

Les équipes sont convoquées à partir de 07h30 (cet horaire pourra varier en fonction du nombre d'équipes inscrites). L'échéancier du tournoi, affiché le jour de la compétition, est donné à titre d'information et pourra être modifié pour le bon déroulement de la compétition. Par conséquent, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif.

Dès leur arrivée, les capitaines d'équipe devront faire pointer tous les joueurs présents auprès de la table de marque. Si un joueur doit quitter la salle, il devra en informer la table de marque.

Les joueurs disposeront de 3 minutes suite à l'appel de leur match pour débuter la rencontre. Le test des volants sera effectué dès l'arrivée sur le terrain. Passé un délai de 5 minutes suivant le premier appel du match, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré forfait.

Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

Article 13 : Fautes et let

Un volant touchant le plafond de la salle sera considéré faute durant l'échange. Il sera remis une fois au service.

Article 14 : Tenue vestimentaire et volants

Une tenue de badminton, conforme au RGC de la FFBD en vigueur, est exigée sur les terrains.

Tous les matchs se joueront avec des volants plumes et seront à la charge partagée des joueurs. En cas de litige, le volant officiel sera celui en vente dans la salle, à savoir le RSL 3.

Article 15 : Récompenses

Sous forme de lots, aux deux premières équipes de chaque poule.

Article 16 : Responsabilités

Les joueurs sont priés de respecter la propreté des tribunes, de la salle et des vestiaires.

Le comité d'organisation ne sera pas tenu pour responsable de vols, perte ou accident pouvant intervenir pendant le tournoi, y compris sur le parking du gymnase.

Article 17: Adoption du règlement

L'inscription et la participation au tournoi supposent l'entièvre acceptation du présent règlement. Celui-ci sera lisible à proximité des tableaux d'affichage et disponible à la table de marque.

Le règlement fédéral sera appliqué pour tout point non cité ci-dessus.